

Kemmel Belgique

Le plus grand marché aux puces en Flandre
Dimanche 1 septembre 2024

Mesdames, messieurs

Nous vous invitons au marché de brocante et vide greniers à Kemmel,
le 1 septembre 2024.

Vous êtes candidat participant. Au service des exposants, nous avons listé nos conditions en bas. Veuillez les lire attentivement.

Marchandises autorisées

- Brocante et antiquités, objets anciens, marchandises d'occasion, vieux livres, ancien cartes postales etc.
- Objets d'art et propres créations comme peintures, sculptures, artisanat, arrangements floraux etc.

Défendu:

- Tous les produits illégaux comme les armes, la drogue etc.
- Les marchandises neufs, même pas de clairance des magasins!
- Alimentation, les alcools, boissons etc.

Inscription et paiement d'avance obligatoire (VOIR ATTACHEMENT)

Le jour même, nous n'acceptons pas d'inscriptions ni paiements.
Suivez nos instructions d'inscription et de paiement au le site web
www.feestcomitekemmel.be .

Rendez-vous au marché aux puces Kemmel le 1 septembre 2024

- Durée du marché: de 6 h. jusqu'à 18 h.
- Tenez en compte que le parcours est strictement *sans circulation entre 7 h. et 18 h.*. Les places de parking seront indiquées.
- Après le marché: les participants sont obligés de nettoyer leur terrain. Défendu de laisser traîner sur place emballages ou objets sans valeur. Les emplacements seront controlés!
- Apportez votre lettre ci-jointe et la preuve de paiement.

Tout information sur notre site: www.feestcomitekemmel.be

Toutes les communications: kemmelrommelmarkt@hotmail.com

LA RÉSERVATION

L'année dernière, vous avez tenu un stand lors de notre marché aux puces de Kemmel. **Jusqu'au 5 juillet, vous avez la possibilité de réserver les memes emplacements pur l'édition 2024.**

La réservation des stands se fera en ligne à partir de cette année. Allez au www.feestcomitekemmel.be, réglez-vous et réservez en ligne les memes emplacements que l'année dernière.

Vos numéros réservés l'année dernière:

Vous recevrez l'invitation à payer par le site après avoir réservé vos emplacements. **Attention: Le paiement doit nous parvenir au plus tard le 5 juillet.** La réservation est définitive une fois le paiement est effectué.

Les exposants permanents sont prioritaires pour les memes emplacements chaque année. Vous ne pouvez réserver que les memes emplacements.

Si des places supplémentaire ou différentes sont prises avant le 5 juillet, cette réservation sera annulée et le montant transféré sera conservé.

<u>KEM = Kemmelstraat</u> <u>R = Reningelststraat</u> <u>PO = Polenlaan</u> <u>D = Dries / marktplein</u> <u>Kemmelstraat/ 1 stand = 10m = 20€</u> <u>Andere straten/ 1 stand = 5 m = 10€</u>	<u>PA = Pannestraat</u> <u>K = Kasteeldreef</u> <u>N = Nieuwstraat</u> Tous les stands sont numérotés Emplacement est d'une balle à l'autre
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Veillez apporter cette lettre le 1 septembre,

ainsi que votre preuve de paiement.

Cela permettra de s'assurer que tout le monde est à la bonne place.

Posez vos questions par e-mail (tel. En cas circonstances exceptionnelles:

0472/21 04 52)

Début juin 2025, vous recevrez automatiquement un courrier par e-mail de notre part pour les memes emplacements, sauf si nous devons procéder à des décalages à la demande des riverains.

Nous vous remercions d'avance pour votre participation!

Organisation Marché aux puces Kemmel 2024